

Bon No: 004416648		1ere Gachée: 11:08 (1)		Date: 04/12/2025		BRID031225135503		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 4.00 m3		référence commande(2): 0983066077				Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99-5 SOUFFLET	
client: 412071 chantier: 207107		GC CONSTRUCTION GUEUX		19 AVENUE DE LA MALLE 51370 Reims rue Buirette 07.87.40.35.67 51390 Gueux				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 11:00 00:00	
				température: vitesse du vent: validité:					
code Béton NJB253A300		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XF1		Classe Chlorure CL 0,40	
								consistance(7) S3	
								Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale		C25/30 XF1 Dm20 S3 CEM2 300							
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
PUMI SOUFFLET BARBOTINE M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		PRE 5480/4700						NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1